



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation du prix de l'électricité de 8,6 % minimum au 1er février 2024

Question écrite n° 14725

## Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation des prix de l'électricité à compter du premier février 2024 suite à la remise en place de taxes et à l'augmentation du tarif de l'électricité. Suite à l'annonce de M. le ministre, la facture d'électricité va augmenter le 1er février entre 8,6 % et 9,8 %. Alors que le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz est terminé, on constate que près d'un Français sur deux ne peut manger à sa faim, que l'inflation moyenne est arrivée à 4,9 % sur l'année 2023. Il souhaite connaître les mesures concrètes qu'il souhaite prendre afin de garantir le pouvoir d'achat des Français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Frappé](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (10<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14725

**Rubrique :** Pouvoir d'achat

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 janvier 2024](#), page 585

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)